



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

À une séance extraordinaire du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le mercredi 27 juillet 2016 à 20h au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Marie-Claude Thériault, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant le conseil au complet et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

***Tous les membres présents reconnaissent
avoir reçu l'avis spécial de convocation***

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification du quorum déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION POLITIQUE RÈGLES INTERNES – SANTÉ-SÉCURITÉ
4. AUTORISATION – CONFIGURATION PROJET JMAP
5. AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 490-2011 INTITULÉ : «RELATIVEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA PAROISSE DE SAINT-CÔME»
6. AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 491-2011 INTITULÉ : «RELATIVEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME»
7. MODIFICATION AU CONTRAT DE RÉJEAN MARSOLAIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

FINANCE

8. DEMANDE DE CONTRIBUTION / ÉPOPÉE ROULE
9. AIDE FINANCIÈRE – CLUB MOTONEIGE SAINT-CÔME

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. AVIS DE MOTION - ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 531-2014 INTITULÉ : «CONCERNANT LA CRÉATION, L'ORGANISATION ET LA GESTION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE»

TRANSPORT ET VOIRIE

11. AUSCULTATION DES CHAUSSÉES

URBANISME

12. ACHAT D'UN POSTE DE TRAVAIL- DIRECTEUR DU SERVICE

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

13. MANDAT D'INGÉNIERIE - ALIMENTATION EN EAU POTABLE / PUIS P-1/04

LOISIRS, SPORT, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 14. MANDAT D'ARPENTAGE – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL
- 15. APPEL D'OFFRES – PARC PLANCHE ET VÉLO
- 16. APPUI AU PROJET – FEMMES ET TEXTILE! MÉMOIRE, GESTE, PARTAGE ET FÊTE POPULAIRE

GESTION DU TERRITOIRE

- 17. DEMANDE DE SOUMISSION – TRAVAUX ANCIENNE CASERNE

DIVERS

- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 244-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. ADOPTION POLITIQUE RÈGLES INTERNES – SANTÉ-SÉCURITÉ ET PLAN D'ACTION SST 2016-2017

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 245-2016

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme adopte par la présente, une politique des *Règles internes/Santé-Sécurité* présentée par le comité de santé et de sécurité (CSS) et le *Plan d'action SST 2016-2017*, tel que défini dans son mandat.

Adopté

4. AUTORISATION – CONFIGURATION PROJET JMAP|TRANSPORT

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 246-2016

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate le fournisseur PG Solutions à refaire la configuration de notre Projet JMap au coût de 846\$ [taxes applicables en sus].

Que l'offre de service de PG Solutions en date du 22 juillet 2016, fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**5. AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 490-2011
INTITULÉ : «RELATIVEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS DE LA PAROISSE DE SAINT-CÔME»**

Monsieur le conseiller Guy Laverdière dépose un avis de motion, à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 490-2011 afin d'édicter des nouvelles dispositions concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**6. AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 491-2011
INTITULÉ : «RELATIVEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME»**

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose un avis de motion, à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 491-2011 afin d'édicter des nouvelles dispositions concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**7. MODIFICATION AU CONTRAT DE RÉJEAN MARSOLAIS, DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 247-2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a embauché monsieur Réjean Marsolais, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

CONSIDÉRANT que cette embauche a été réalisé sur une base contractuelle;

CONSIDÉRANT les obligations en regard d'une embauche sur une base contractuelle;

CONSIDÉRANT que monsieur Marsolais souhaite être inscrit au journal des salaires;

POUR CES MOTIFS , Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme accepte la demande de monsieur Réjean Marsolais à l'effet qu'il soit inscrit au journal des salaires.

Que le salaire, sur une base annuelle, est le montant inscrit au budget de l'année 2016 pour le poste de la direction générale.

Qu'une partie de la résolution numéro 041-2016 adoptée lors de la séance tenue le 8 février 2016 est annulée en ce qui concerna l'embauche de monsieur Réjean Marsolais.

Adopté

FINANCE

8. DEMANDE DE CONTRIBUTION / ÉPOPÉE ROULE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 248-2016

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme remette à la Chambre de commerce de Saint-Côme quatre[4] certificat cadeau de 25\$ chacun dans le cadre de l'activité Épopée Roule 2016.

Adopté

9. AIDE FINANCIÈRE – CLUB MOTONEIGE SAINT-CÔME

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 249-2016

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme remette, tel que prévu au budget de l'année 2016, un montant de 4000\$ à l'organisme «*Club de motoneige St-Côme*».

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. AVIS DE MOTION - ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 531-2014 INTITULÉ : «CONCERNANT LA CRÉATION, L'ORGANISATION ET LA GESTION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE»

Monsieur le conseiller François Chevrier dépose un avis de motion, à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement abrogeant le règlement numéro 531-2014 afin d'édicter des nouvelles dispositions concernant la création, l'organisation et la gestion d'un service de sécurité incendie.

TRANSPORT ET VOIRIE

11. AUSCULTATION DES CHAUSSÉES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 250-2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme doit procéder à l'auscultation des chaussées, conformément aux exigences du plan d'intervention en regard des programmes d'aide financière;

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a reçu une offre de monsieur Nicolas Martel de la compagnie *Englobe*;
- CONSIDÉRANT** que cette offre correspond à la demande de la municipalité;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- Que** la Municipalité de Saint-Côme mandate la compagnie **Englobe** au coût de 4 025\$ plus les taxes applicables pour procéder à l'auscultation des chaussées.
- Que** l'offre de service de *Englobe* en date du 26 juillet 2016 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

URBANISME

12. ACHAT D'UN POSTE DE TRAVAIL- DIRECTEUR DU SERVICE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 251-2016

- CONSIDÉRANT** l'entrée en service du Directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'achat de matériel informatique et accessoire;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame le conseillère Marie-Claude Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que** le préambule fait partie de la présente résolution.
- Que** la Municipalité de Saint-Côme procède à l'achat de matériel informatique et accessoire au montant de 1 744,17\$ [taxes incluses] du fournisseur RÉ SOPRO inc.
- Que** l'offre de service de RÉ SOPRO inc. en date du 25 juillet 2016 fait partie intégrante de la présente résolution.
- Que** le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est autorisé à faire installer le module Accès-Citée Territoire de PG Megagest.

Adopté

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

13. MANDAT D'INGÉNIERIE - ALIMENTATION EN EAU POTABLE / PUIIS P-1/04

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 252-2016

- CONSIDÉRANT** la réalisation des différentes études hydrogéologique au puits municipal P-1/04 qui alimente en eau potable le réseau d'aqueduc municipal;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme souhaite aller de l'avant dans ce projet;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mandater la firme *LNA, Hydrogéologie /Environnement* visant l'étendu des travaux à venir;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- Que** la Municipalité de Saint-Côme mandate la firme *LNA, Hydrogéologie /Environnement* pour la réalisation des travaux suivants, à savoir :
- Phase I Visite des installations et essai de capacité au puits P-1/04.
- Phase II, Préparation d'un devis d'appel d'offres pour entrepreneurs spécialisés en réhabilitation de puits
- Que** la Municipalité de Saint-Côme s'engage à payer, selon l'Évaluation budgétaire des coûts, un montant de 4 000\$ [taxes applicables en sus].
- Que** l'offre de service de *LNA, Hydrogéologie /Environnement* en date du 22 juillet 2016, fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

LOISIRS, SPORT, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE
14. MANDAT D'ARPENTAGE – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 253-2016

- CONSIDÉRANT** le projet d'un Parc intergénérationnel;
- CONSIDÉRANT** le mandat autorisé à l'arpenteur-géomètre Benoit Neveu de GNL arpenteurs-géomètres inc. par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;
- CONSIDÉRANT** que celui-ci souhaite que sa décision soit entérinée par le conseil municipal;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme approuve la décision du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Réjean Marsolais, d'avoir mandaté l'arpenteur-géomètre Benoit Neveu de GNL arpenteurs-géomètres inc., dans le cadre du projet du Parc intergénérationnel.

Adopté

15. APPEL D'OFFRES – PARC PLANCHE ET VÉLO

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 254-2016

- CONSIDÉRANT** le projet d'un Parc planche et vélo;
- CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;
- CONSIDÉRANT** que celui-ci souhaite que sa décision soit entérinée par le conseil municipal;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme approuve la décision du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Réjean Marsolais, d'avoir procédé à la demande de soumissions auprès de trois entrepreneurs dans le cadre du projet du Parc planche et vélo.

Adopté

16. APPUI AU PROJET – FEMMES ET TEXTILE! MÉMOIRE, GESTE, PARTAGE ET FÊTE POPULAIRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 255-2016

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme donne son appui au projet *FEMMES ET TEXTILE! MÉMOIRE, GESTE, PARTAGE ET FÊTE POPULAIRE* présenté par le Centre du patrimoine vivant de Lanaudière [CPVL]

Adopté

GESTION DU TERRITOIRE 17. DEMANDE DE SOUMISSIONS – TRAVAUX ANCIENNE CASERNE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 256-2016

- CONSIDÉRANT** le projet des travaux d'amélioration de l'ancienne caserne;
- CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;
- CONSIDÉRANT** que celui-ci souhaite que sa décision soit entérinée par le conseil municipal;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- Que** la Municipalité de Saint-Côme approuve la décision du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Réjean Marsolais, d'avoir procédé à la demande de soumissions auprès de deux entrepreneurs dans le cadre du projet des travaux d'amélioration de l'ancienne caserne.

Adopté

DIVERS
18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 257-2016

Il est présentement 20h30 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Réjean Marsolais
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim